



**RÉGIME DES RENTES DU QUÉBEC -LE SUPPLÉMENT POUR ENFANTS HANDICAPÉS**  
**COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE RÉÉVALUATION À LA SUITE D'UN PREMIER REFUS**

**Le supplément pour enfant handicapés de la Régie des rentes, c'est quoi?\***

Le supplément pour enfant handicapé est une aide financière qui a pour but d'aider les familles à assumer la garde, les soins et l'éducation d'un enfant dont le handicap physique ou mental le limite de façon importante dans ses activités de la vie quotidienne et dont la durée prévisible est d'au moins un an.

Cette aide financière est versée à toutes les familles qui ont un enfant de moins de 18 ans reconnu handicapé par la Régie. Elle est la même pour tous les enfants, quel que soit le handicap ou le revenu familial. Pour y être admissible, vous devez répondre à certains critères. Le montant du supplément est de 183 \$ par mois pour chaque enfant handicapé. Pour faire une demande de supplément pour enfant handicapé, vous devez remplir le formulaire correspondant et le retourner à la Régie.

\* Informations tirées du site Internet de la Régie des rentes du Québec

**Admissibilité au programme \***

Vous avez droit au supplément pour enfant handicapé si:

- vous êtes admissible au paiement de Soutien aux enfants
- vous avez à votre charge un enfant de moins de 18 ans ayant un handicap physique ou mental qui le limite de façon importante dans ses activités de la vie quotidienne pendant une période prévisible d'au moins 1 an. La Régie détermine l'admissibilité de votre enfant selon certains critères.

Qu'entend-on par activités de la vie quotidienne?

Les activités de la vie quotidienne sont celles que l'enfant peut faire, selon son âge, pour prendre soin de lui et participer à la vie sociale, comme communiquer, apprendre, se déplacer, se nourrir et s'habiller.

Comment établit-on l'importance du handicap?

La Régie établit l'importance du handicap selon certains critères. Si la situation de votre enfant ne correspond pas à ceux-ci, l'importance du handicap est évaluée selon les 3 critères suivants :

- des **incapacités** que l'enfant présente malgré l'utilisation des moyens disponibles pour lui faciliter sa vie  
**Par exemple :**  
 Une difficulté visuelle importante persiste chez l'enfant, malgré le port de lunettes ou de lentilles.
- des **obstacles** qu'il rencontre dans son milieu  
**Par exemple :**  
 Sa condition nécessite un aménagement particulier de la maison, de la garderie ou de l'école (ex. : rampe d'accès).  
 L'enfant utilise un fauteuil roulant ou une marchette.
- des **contraintes** que vit son entourage  
**Par exemple :**  
 Vous devez souvent accompagner l'enfant pour qu'il reçoive des soins.  
 Vous devez faire accompagner l'enfant à la garderie ou à l'école.  
 Malgré son âge, vous ne pouvez pas le laisser sans surveillance.  
 L'enfant a besoin d'une aide exceptionnelle pour s'habiller, se nourrir ou effectuer ses soins d'hygiène.

Pour les enfants ayant un trouble envahissant du développement, ils sont considérés handicapés s'ils répondent aux critères suivants :

- a. il ne peut fréquenter la garderie ou l'école sans être accompagné
- b. il fréquente un centre psychiatrique de jour
- c. sa garde et son éducation à domicile imposent des contraintes importantes à son entourage qui résultent de son trouble.

\* Informations tirées du site Internet de la Régie des rentes du Québec

### **Comment faire demande de révision de la décision ?**

Si votre demande a été refusée, vous pouvez faire une demande de révision de la décision, procurez-vous le formulaire prévu à cette fin sur le site Internet de la Régie (lien disponible dans la section Liens Internet pour obtenir les formulaires). **Vous avez 90 jours suivant la réception de la réponse de la Régie pour faire votre demande.** Vous n'avez pas besoin de demander à un professionnel de remplir le formulaire.

Voici les différentes parties du formulaire que vous devez compléter :

1. Renseignements sur votre identité
2. Décision contestée
3. Raison de votre demande de révision
4. Questions complémentaires
5. Déclaration et signature

Dans la section 3, indiquez les raisons qui vous amènent à présenter cette demande de révision. Par exemple, vous pouvez écrire que la raison que vous a fourni la Régie suite à votre première demande ne semble pas tenir en compte la situation de votre enfant. Vous souhaitez leur donner davantage d'information pour bien illustrer la situation que vous vivez.

Dans la section 4, vous devrez décrire quelles sont les difficultés de votre enfant dans les activités de la vie quotidienne telles que s'habiller, se déplacer, se nourrir, interagir avec les autres et effectuer ses soins d'hygiène en précisant par exemple :

- L'aide particulière nécessaire pour la réalisation des différentes activités de la vie quotidienne;
- La nature de l'accompagnement nécessaire à l'école, à la garderie ou pour ses déplacements;
- Le besoin d'une surveillance exceptionnelle;
- Les comportements particuliers, les rituels;
- Les difficultés d'interaction avec l'entourage et les amis.

Pour chacun des critères précédents, voici quelques pistes de réflexion qui pourront vous alimenter dans les arguments à fournir.

### **Activités de la vie quotidienne :**

#### **S'habiller :**

- ✘ Est-ce que votre enfant s'habille seul?
- ✘ Est-ce que votre enfant a besoin d'aide pour attacher ses boutons ou ses lacets?
- ✘ Est-ce que vous devez vous procurer des vêtements spéciaux adaptés à ses caractéristiques?
- ✘ Devez-vous insister auprès de votre enfant afin qu'il change de vêtements afin de s'adapter aux saisons?
- ✘ Devez-vous porter une attention particulière au choix des vêtements en fonction de ses hypersensibilités ?

#### **Se déplacer :**

- ✘ Est-ce que votre enfant se déplace de manière sécuritaire (conscience du danger)?
- ✘ Pouvez-vous le laisser se déplacer de manière autonome comme vous le feriez avec un autre enfant du même âge? (Prendre l'autobus, aller chez un ami, un voisin, aller seul au parc?)
- ✘ Devez-vous vous priver de faire certaines activités parce que votre enfant ne tolère pas certains endroits?

#### **Se nourrir :**

- ✘ Est-ce que votre enfant présente des hypersensibilités sensorielles?
- ✘ Quelles sont les répercussions de ces hypersensibilités sur votre quotidien (choix des restaurants, aller manger chez des amis, party de famille, besoin de cuisiner deux repas, couts reliés à son régime particulier, etc.)?

**Interactions avec les autres :**

- ✗ Votre enfant a-t-il des amis de son âge?
- ✗ Comment se passent les relations avec les autres élèves de sa classe/ ses amis de la garderie?
- ✗ Comment se passent les relations avec ses frères et sœurs? Avec votre famille élargie?
- ✗ Avez-vous été témoin de situations sociales stressantes face à des étrangers causés par un comportement de votre enfant?

**Effectuer ses soins d'hygiène :**

- ✗ Votre enfant est-il autonome comparativement à un enfant du même âge pour ses soins d'hygiène (laver ses cheveux, prendre son bain, couper ses ongles, etc.)?
- ✗ Est-ce que certains soins d'hygiène ou soins de santé vous demandent des efforts particuliers (préparer votre enfant pour l'amener chez le dentiste, chez le coiffeur, besoin de le préparer pour couper ses ongles, ect.)

**Autres précisions :**

- ✗ Votre enfant a-t-il de l'accompagnement en garderie ou à l'école? Est-ce que le nombre d'heures que vous avez correspond aux besoins de votre enfant ?
- ✗ Si vous n'avez pas d'accompagnement, est-ce par manque de budget ? Est-ce parce que vous avez reçu le diagnostic de votre enfant en cours d'année et que vous aurez de l'accompagnement l'an prochain?
- ✗ Quelle aide devez-vous fournir à votre enfant au quotidien (autre que ce qui est en lien avec les éléments déjà cités)?
- ✗ Est-ce que votre enfant présente une anxiété importante, nécessitant de votre part, des interventions fréquentes? Par périodes (ex : durant les changements de saisons, dans les vacances)?
- ✗ Est-ce que votre enfant a conscience du danger? Devez-vous le surveiller fréquemment pour un ou plusieurs des comportements suivants : fugues, ingestion de matières non comestibles, chaleur du foyer ou du four dans la cuisine.
- ✗ Votre enfant a-t-il des comportements ou rituels demandant plus de temps pour réaliser les activités quotidiennes?
- ✗ Est-ce que l'éducation de votre enfant exige des contraintes financières ? (Exemples : Diminution du temps de travail, achat de matériel spécialisé, dépenses liées à différentes thérapies, bris d'objets dans la maison,...)

**Faire parvenir votre formulaire à :****Service de la révision**

Régie des rentes du Québec

Bureau 650

Case postale 5200

Québec (Québec) G1K 7S9

## Liens Internet pour obtenir les formulaires

- Site de la Régie des rentes du Québec :  
<http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/accueil/Pages/accueil.aspx>
- Première demande :  
[http://www.rrq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/www.rrq.gouv.qc/Francais/formulaires/soutien\\_aux\\_enfants/LPF825\\_fr.pdf](http://www.rrq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/www.rrq.gouv.qc/Francais/formulaires/soutien_aux_enfants/LPF825_fr.pdf)
- Demande de révision –formulaire pour enfants ayant un TED :  
[http://www.rrq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/www.rrq.gouv.qc/Francais/formulaires/soutien\\_aux\\_enfants/supplement\\_enfant\\_handicape/LPF006-2\\_fr.pdf](http://www.rrq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/www.rrq.gouv.qc/Francais/formulaires/soutien_aux_enfants/supplement_enfant_handicape/LPF006-2_fr.pdf)

Pour toute informations supplémentaires ou demande de support, n'hésitez pas à nous contacter :

Marie-Joëlle Langevin  
Autisme Québec  
1055, boulevard des Chutes  
Québec (Québec) G1E 2E9  
Tél. : (418) 624-7432, poste 104  
Télec. : (418) 624-7444

